

Séance du mardi 01 septembre 2015

Membres en exercice : 15

Date de la convocation: 26/08/2015

Présents : 14

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstentions : 0

Secrétaire de séance :

Isabelle GARRELON

L'an deux mille quinze et le premier septembre l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Andre DUJOLS,

Présents : Andre DUJOLS, Isabelle GARRELON, Jean LOUISFERT, Jeannine DUFFAYET, Bruno FILIOL, Nadine ROQUESSALANE, Danielle LACOMBE, Eric BOUSQUET, Thierry RIEU, Pierre DUPONT, Sylvie LACOMBE, Stephanie GAILLARD, Françoise MARRONCLE, Pierre BOUCHISSE

Représentés: Marie Lyse DUNION

Absents:

Objet: Projet d'hébergement touristique : DETR 2015 - 2015_053

Monsieur le Maire présente à l'assemblée un projet de rénovation des locaux au-dessus de la médiathèque pour y accueillir un hébergement touristique de groupe.

Le plan de financement pourrait être le suivant :

- Coût prévisionnel global de l'opération : 171 000 € HT (cent soixante et onze mille euros) + frais d'honoraires de maîtrise d'oeuvre de 9% du montant prévisionnel des travaux soit 15 390 € HT soit un total de 186 390 euros HT (cent quatre-vingt-six mille trois cent quatre-vingt-dix euros hors taxe)
- Cout de travaux économie d'énergie : 60 000 € HT (soixante mille euros) plafonné à 40 000 euros HT subventionnables
- Participation Conseil Régional sur les travaux d'économie d'énergie : 8 000 € (huit mille euros)
- Participation autre - Communauté de communes du Pays de Salers sur les travaux d'économie d'énergie : 4 000 € (quatre mille euros)
- DETR demandée sur la totalité du projet compris frais d'honoraires : 74 556 € (soixante huit mille quatre cent euros)
- Autofinancement prévisionnel : 99 826 € HT (quatre-vingt-dix-neuf mille huit cent vingt-six euros hors taxe) + frais d'honoraires de bureau de contrôle, du bureau SPS, de désamiantage éventuel et de mobilier intérieur.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Adopte le "Projet d'hébergement touristique" au-dessus de la médiathèque,
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus,
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès des services de l'état une subvention au titre de la DETR 2015 (2ème appel à projet).
- Les crédits nécessaires seront inscrits au BP 2016 en section d'investissement.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture de AURILLAC le 04/09/15
et publication ou notification du 14/09/15



Le Maire,
A. DUJOLS

